

<b>SEANCE</b>	16 avril 2010 CG-4-2621
<b>Direction du Développement</b>	Direction des territoires de l'Action Sociale

## CONTRAT SOCIAUX DE TERRITOIRE AVEC LES VILLES DE CHANTELOUP-LES-VIGNES, LA VERRIERE, MANTES-LA-JOLIE ET TRAPPES

Le **Contrat Social de Territoire** (CST) est un dispositif partenarial qui porte sur des actions visant à répondre aux orientations prioritaires définies par le Département, dans le cadre de sa politique de développement économique et social afin d'améliorer la déclinaison des compétences départementales notamment en matière d'insertion et de prévention sur les territoires les plus fragilisés. Il s'articule autour de trois axes :

- 1) l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adolescents,
- 2) le développement durable et le cadre de vie,
- 3) l'amélioration de la santé publique.

Pour l'année 2010, afin d'affirmer la volonté du département dans la poursuite de la politique de solidarité envers les plus démunis, le dispositif du Contrat Social de Territoire est maintenu avec des évolutions.

Ces évolutions sont proposées à la suite à l'évaluation du dispositif « contrat social de territoire » effectuée sur les deux années pour ces quatre communes. En effet les actions engagées ont porté pour près de 80 % sur l'insertion des jeunes et des adolescents ainsi que sur le développement durable et le cadre de vie. L'axe « santé » représente seulement 11,17 % des subventions allouées en 2008 et 12,28 % en 2009.

Le recentrage sur les deux axes prioritaires de la collectivité départementale que sont **l'insertion des jeunes** (la population yvelinoise est jeune par rapport à la moyenne nationale) et la **politique de la ville** permettra une meilleure prise en compte de ces problématiques.

Cela se traduit par un effort accru du département pour les deux axes prioritaires de l'insertion et de la politique de la ville tout en maîtrisant le montant de la participation au niveau de 35 euros par habitant ZUS, ce qui reste un niveau élevé.

### **FINANCEMENT :**

Communes	Population Totale 2006	Population En ZUS	Montant par habitant ZUS et par an	Montant maximum de participation annuelle
<b>Chanteloup-les-Vignes</b>	<b>8.980</b>	<b>6.513</b>	<b>35</b>	<b>227.955</b>
<b>Mantes-la-Jolie</b>	<b>42.365</b>	<b>21.199</b>	<b>35</b>	<b>741.965</b>
<b>Trappes</b>	<b>29.529</b>	<b>18.858</b>	<b>35</b>	<b>660.030</b>
<b>La Verrière</b>	<b>6.057</b>	<b>4.824</b>	<b>35</b>	<b>168.840</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1.798.790 €</b>